

## Vers la 12ème conférence ministérielle de l'OMC : Ce qui est sur la table pour les pays en développement et les PMA

*Kinda Mohamadieh et Ranja Sengupta*

### Introduction : Y aura-t-il une conférence ?

Tous les regards sont à nouveau tournés vers la 12ème Conférence ministérielle (MC12) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : aura-t-elle lieu, comme annoncé, dans la semaine du 12 juin ? Sera-t-elle à nouveau reportée à cause de la guerre en Ukraine ou du COVID-19 ?

À la suite d'une informelle du Conseil général de l'OMC le 28 mars, un "accord émergent" a été signalé selon lequel la CM12 se tiendra du 12 au 15 juin.<sup>1</sup> Toutefois, les problèmes politiques découlant de la guerre en Ukraine rendent de nombreuses réunions de l'OMC ingérables et pourraient rendre encore plus difficile la tenue de la conférence ministérielle. Ce qui est clair jusqu'à présent, c'est que, indépendamment de la tenue ou non de la CM12, la guerre en Ukraine est un nouveau coup porté au multilatéralisme et à l'organisation multilatérale du commerce. Cela vient s'ajouter à des revers antérieurs, comme l'absence de résultats sur la proposition de dérogation aux ADPIC visant à éliminer les obstacles liés à la propriété intellectuelle qui empêchent un accès équitable aux vaccins, aux thérapies et aux diagnostics dans le cadre du COVID-19, malgré le soutien de plus de 100 membres de l'OMC. La menace d'inutilité pèse sur l'OMC et ne cesse de s'intensifier.

Les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) sont confrontés à cette difficile réalité. Pour eux, le système multilatéral fondé sur des règles est le forum privilégié pour définir les relations commerciales, car sans lui, la volonté du plus puissant sera le déterminant des termes de l'échange. Les pays en développement et les PMA sont confrontés à un discours qui met l'accent sur la récolte de résultats pour renforcer ou raviver la confiance dans le système multilatéral et contribuer ainsi à assurer sa survie. Toutefois, en dépit de leur engagement envers le système commercial multilatéral et de la nécessité d'obtenir

<sup>1</sup> Voir <https://insidetrade.com/daily-news/wto-members-coalesce-mc12-dates-amid-push-address-war-ukraine> et D. Ravi Kanth, "WTO: DG calls for 'convergence-building' on controversial issues for MC12", *SUNS* #9546, 31 mars 2022.

**Le Réseau Tiers-Monde (Third World Network, TWN)** est une organisation internationale indépendante à but non lucratif de recherche et de défense des droits, qui s'emploie à mieux articuler les besoins, les aspirations et les droits des peuples du Sud et à promouvoir un développement juste, équitable et écologique.

Publié par Third World Network Berhad (198701004592 (163262-P))

Adresse : 131 Jalan Macalister, 10400 Penang, MALAISIE Tél : 60-4-2266728/2266159 Fax : 60-4-2264505

Courriel : [twn@twnnetwork.org](mailto:twn@twnnetwork.org) Site web : [www.twn.my](http://www.twn.my)

Le contenu de cette publication peut être reproduit ou réutilisé gratuitement à des fins non commerciales, sauf indication contraire. Cette publication est sous licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International.

des résultats, les pays en développement et les PMA devraient examiner attentivement ce qui est proposé et ce que cela signifie, par rapport à chacun des points de l'ordre du jour des négociations, ainsi que l'équilibre général de ce qu'ils obtiendront en échange de ce qu'ils pourraient abandonner.

L'agenda de l'OMC reste concentré sur quatre questions : la réponse à la pandémie, y compris la dérogation des ADPIC, les subventions à la pêche, l'agriculture et les réformes de l'OMC. Les questions qui préoccupent particulièrement les pays en développement et les PMA, telles que le renforcement du traitement spécial et différencié (TSD), ont longtemps été marginalisées et le restent dans le contexte actuel. Depuis l'adoption en 2001, dans le cadre du programme de travail de Doha de l'OMC, d'un mandat visant à revoir toutes les dispositions relatives au TSD afin de les renforcer et de les rendre plus précises, efficaces et opérationnelles,<sup>2</sup> les pays en développement et les PMA ont entrepris plusieurs tentatives pour poursuivre ce mandat et s'y conformer.<sup>3</sup> Par le passé, lorsque ces propositions ont été examinées, les pays développés les ont effectivement sapées, diluant le texte TSD révisé proposé au point qu'il était sans valeur et ne remplissait certainement pas le mandat du programme de travail de Doha.

Au-delà de ce mandat, le traitement spécial et différencié revêt une importance systémique, car il s'agit d'un principe fondamental inscrit dans la base juridique du système commercial multilatéral. Elle est essentielle au bon fonctionnement de l'OMC et à la capacité d'aligner les règles commerciales sur les besoins de développement de ses États membres. La pandémie de COVID-19 a de nouveau mis en évidence la nécessité de prévoir des flexibilités spéciales pour les pays en développement et les PMA. Les pays en développement et les PMA insistent pour que toute négociation au sein de l'OMC ne remette pas en cause les flexibilités existantes et les règles de traitement spécial et différencié dont ils bénéficient. Ils soulignent également que toute négociation future, telle que celle qui pourrait avoir lieu dans le cadre d'un plan d'action sur la réponse, la préparation et la résilience en cas de pandémie, devrait également confirmer le traitement spécial et différencié comme un droit pour tous les pays en développement et les PMA et accorder une attention particulière au besoin d'espace politique, de résilience économique, de sécurité alimentaire et de protection de la santé publique.

Cet article passe brièvement en revue la dynamique de certaines des principales questions sur la table de l'OMC, notamment la réponse de l'OMC à la pandémie, les subventions à la pêche, l'agriculture et les réformes de l'OMC. Les questions liées aux "initiatives de déclaration conjointe" seront également soulignées.

## **Réponse de l'OMC à la pandémie**

La réponse de l'OMC à la pandémie est l'une des questions les plus urgentes sur la table de l'OMC, non seulement en raison de l'urgence imposée par la pandémie, mais aussi en raison de l'attente d'une contribution de l'OMC pour faire face à la Covid-19. Cependant, plus de deux ans après la déclaration de la pandémie, cette contribution ne s'est pas matérialisée.

Les questions de procédure ont causé des problèmes dans le processus, empêchant la participation pleine et effective des pays en développement et des PMA. Ceux-ci ont souligné à plusieurs reprises qu'il était important que ce processus reste dirigé par les pays membres et que tout texte à prendre en considération doit être discuté et négocié par les membres de l'OMC.

Les discussions initiales sur la réponse de l'OMC à la pandémie, menées par l'ambassadeur David Walker de Nouvelle-Zélande, nommé en juin 2021 facilitateur du processus, ont tourné autour de l'idée que ce qu'il faut, c'est plus de libéralisation, des interventions qui limitent davantage l'espace réglementaire et les outils politiques à la disposition des membres de l'OMC, ainsi qu'une plus grande confiance dans le secteur privé.

<sup>2</sup> Voir le programme de travail de Doha pour le développement, paragraphe 44.

<sup>3</sup> Le Groupe des 90, comprenant l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le Groupe africain et le Groupe des PMA, a présenté 10 propositions à cet égard, couvrant le transfert de technologie, les mesures d'investissement liées au commerce, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'évaluation en douane, les subventions et les mesures compensatoires, et l'adhésion des PMA à l'OMC.

Des pays en développement tels que l'Inde, la coalition qui a soumis une proposition collective (connue sous le nom de 278, d'après le numéro de document de sa proposition à l'OMC),<sup>4</sup> et d'autres ont souligné que la réponse à la pandémie devrait se concentrer sur les questions qui préoccupent les pays en développement et les PMA, tels que la sécurité alimentaire, la résilience économique, les obstacles de propriété intellectuelle à l'accès équitable aux vaccins, aux thérapies et aux diagnostics nécessaires pour faire face à la pandémie, ainsi que d'autres questions d'espace politique pertinentes pour la préparation et la résilience. Les pays en développement et les PMA ont également souligné que tout résultat ne devrait pas compromettre les flexibilités existantes pour eux et devrait inclure un traitement spécial et différencié effectif.

Les négociations sur la réponse de l'OMC à la pandémie sont actuellement en pause (ce que les délégués appellent une "pause stratégique"). Cette pause aurait été demandée par les États-Unis. L'ambassadeur du Honduras, ancien président du Conseil général de l'OMC pour 2021, a été désigné comme le nouveau facilitateur de ce processus. Plusieurs questions importantes pour les pays en développement et les PMA continuent de nécessiter une attention soutenue, comme le renforcement des éléments de sécurité alimentaire, y compris pour les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA), en cas de pandémies et de crises similaires.

### ***L'importance de la dérogation aux ADPIC dans la réponse de l'OMC à la pandémie***

En outre, les pays en développement ont souligné à plusieurs reprises qu'une décision du Conseil général sur la proposition de dérogation aux ADPIC est absolument essentielle à toute réponse de l'OMC à la pandémie. De nombreux États membres ont déclaré à plusieurs reprises qu'il ne peut y avoir de résultat crédible à la réponse à la pandémie sans un résultat significatif et réalisable sur la proposition de dérogation ADPIC. À cet égard, la coïncidence de rythme entre le processus de renonciation aux ADPIC et celui de la négociation d'une déclaration sur la réponse de l'OMC à la pandémie a été cruciale pour de nombreux pays. Actuellement, le processus multilatéral de dérogation aux ADPIC est au point mort. Le seul texte sur la table reste la proposition de dérogation déposée par les 65 co-sponsors<sup>5</sup> et soutenue par plus de 100 États membres de l'OMC.

En mars de cette année, les médias ont fait état d'une fuite d'un texte issu de discussions facilitées par le secrétariat de l'OMC (le directeur général et le directeur général adjoint de l'OMC).<sup>6</sup> Ce texte n'a pas de statut officiel dans le processus multilatéral et ne peut donc pas être considéré comme faisant partie des délibérations officielles de l'OMC sur la proposition de dérogation aux ADPIC, à moins qu'il ne soit officiellement présenté au reste des membres de l'OMC. Le texte qui a fait l'objet de la fuite a été largement critiqué et il est généralement admis qu'il ne présente pas une dérogation significative aux ADPIC. Elle reflète largement les positions intransigeantes de l'Union européenne (UE) et des États-Unis. La position de l'UE, telle qu'elle a été exprimée dans une déclaration en juin 2021, est d'avoir une décision qui réaffirme principalement les flexibilités existantes autour des autorisations non volontaires (c'est-à-dire l'article 31 de l'accord sur les ADPIC), tout en donnant l'impression que quelque chose de significatif a été réalisé. Cette position de l'UE est la base du texte qui a fait l'objet de la fuite. Les États-Unis, qui ont soutenu une exemption de propriété intellectuelle pour les vaccins, semblent avoir suivi la position de l'UE, en limitant l'exemption aux vaccins et avec des critères d'éligibilité qui excluront la Chine.

<sup>4</sup> Comprend l'Égypte, l'Afrique du Sud, le Sri Lanka, la Tunisie, la Bolivie, l'Ouganda, le Venezuela et le Pakistan. Voir sa soumission initiale intitulée "La réponse de l'OMC à la lumière de la pandémie : des règles commerciales qui soutiennent le renforcement de la résilience, la réponse et le rétablissement pour faire face aux crises nationales et mondiales" (document de l'OMC JOB/GC/278/Rev.3).

<sup>5</sup> "Exemption de certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, le confinement et le traitement du COVID 19", document de l'OMC IP/C/W/669/Rev.1.

<sup>6</sup> <https://healthjusticeinitiative.org.za/2022/03/24/trips-waiver-negotiations-leaked-text/>

Le texte qui a fuité contient un mélange de clarifications et une exemption très limitée de l'article 31(f) de l'accord sur les ADPIC, qui n'est applicable que dans des circonstances limitées lorsque la plupart des vaccins produits sont destinés à l'exportation. Toutefois, le texte proposé impose un certain nombre de conditions ADPIC-plus. Ceux-ci rendront l'utilisation de la dérogation impraticable et inapplicable. Cette approche est contraire à l'esprit et à l'intention de la proposition initiale de dérogation à l'Accord sur les ADPIC, qui vise à supprimer temporairement les barrières à la propriété intellectuelle (brevets, protection des renseignements non divulgués, droits d'auteur et dessins industriels) et à créer une liberté d'action, de sorte qu'il existe un plus grand espace politique et opérationnel, ainsi qu'une sécurité juridique, pour l'entrée de fabricants de produits de suivi/généralistes, en vue d'étendre et de diversifier les options locales de production et d'approvisionnement en vaccins, en produits thérapeutiques et en produits de diagnostic de COVID-19, afin de permettre un accès plus équitable.

En outre, certains pays développés comme l'UE et le Canada, ainsi que d'autres comme le Brésil, auraient l'intention, en acceptant ce texte édulcoré sur la PI à Covid-19, d'obtenir en contrepartie des concessions de la part des pays en développement dans des domaines tels que les subventions à la pêche, l'agriculture, les réformes de l'OMC et la réponse plus large à la pandémie.<sup>7</sup> Comme ce document n'apporte aucun gain supplémentaire et entraîne des coûts à long terme, de nouvelles concessions dans d'autres domaines pourraient signifier une double perte pour les pays en développement et les PMA.

### **Négociations sur les subventions à la pêche**

Le résultat le plus immédiat de la CM12 est la discipline sur les subventions à la pêche, mandatée par l'objectif de développement durable 14.6 et motivée par l'objectif de conservation des ressources marines. Les négociations sont en cours depuis 2016 autour de trois piliers : la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) ; les stocks surexploités ; et la surcapacité et la surpêche.

Les pays en développement se sont battus pour un traitement spécial et différencié plus fort, en particulier pour leurs pêcheurs à petite échelle. Cependant, le TSD, même pour les pêcheurs à faibles revenus et pauvres en ressources, continue de faire face à des propositions qui le restreignent dans les deux premiers piliers, en le limitant géographiquement (uniquement pour les eaux territoriales et non étendu à la zone économique exclusive ou ZEE) et dans le temps (2 à 5 ans). Les groupes de pêcheurs à petite échelle ont fait valoir qu'ils se rendent très souvent dans la ZEE pour pêcher. L'objectif global de l'ODD 14.6 est de protéger leurs moyens de subsistance en conservant les stocks de poissons, mais la manière dont il est mis en œuvre à l'OMC aboutira exactement au contraire.

Dans une volonté apparente de diviser pour mieux régner, les pays contribuant à moins de 0,7 % des captures marines mondiales ont bénéficié d'un sursis au titre du pilier surpêche et surcapacité dans le projet de texte du 8 novembre 2021 (document de l'OMC TN/RL/W/276/Rev.1) publié par le président des négociations, et cela s'est poursuivi dans la dernière version du 24 novembre 2021 (WT/MIN(21)/W/5). Cependant, de nombreux pays en développement disposant de stocks de poissons très importants se battent toujours pour obtenir une période d'exemption. En outre, les exigences en matière de rapports pour toute utilisation des TSD seraient obligatoires et strictes, tandis que l'assistance technique reste volontaire. Les négociations n'ont pas tenu compte de la taille des stocks de pêche et de la responsabilité historique des nations de pêche industrielle.

Il est intéressant de noter que, dans ce qui est considéré comme un TSD inversé pour les pays développés et les nations de pêche avancées, l'article 5.1.1 du texte du Président prévoit une exemption obligatoire pour les économies développées, telles que l'UE, qui peuvent se conformer à la disposition plus facilement, étant donné leurs mécanismes de contrôle avancés, souvent développés avec des dépenses gouvernementales

<sup>7</sup> D. Ravi Kanth, "Linking draft IP 'compromise' with MC12 deliverables?", *SUNS* #9538, 21 mars 2022. Disponible sur : <https://www.twn.my/title2/wto.info/2022/ti220317.htm>

extrêmement élevées.<sup>8</sup> La pêche en eaux lointaines, pratiquée principalement par les nations de pêche avancées, bénéficie également d'une nouvelle exemption.

Pour l'avenir, il s'agit de ne pas affaiblir davantage cet accord édulcoré en échange d'un gain illusoire dans le cadre de la fuite de l'accord sur la propriété intellectuelle liée à COVID-19. Pour les pays en développement, il ne vaudra pas la peine de sacrifier les intérêts de leurs petits pêcheurs en échange de "rien" dans l'exemption ADPIC.

## Agriculture

Une préoccupation similaire s'applique également à l'agriculture. Les négociations agricoles menant à la CM12 en 2021 étaient déjà fortement biaisées contre les pays en développement. Les questions présentant un intérêt majeur pour eux ont été systématiquement mises à l'écart par les pays développés, avec la collaboration active de la présidente des négociations sur l'agriculture, l'ambassadrice Gloria Peralta du Costa Rica.

Tout d'abord, une solution permanente sur le stockage public (PSH) - qui demande une renonciation aux subventions fournies aux agriculteurs pauvres dans les pays en développement via le soutien des prix sur l'achat de stocks pour les programmes alimentaires publics - est en suspens depuis 2013. Malgré un délai manqué pour un résultat en 2017 et deux propositions concrètes du Groupe africain (JOB/AG/205) et du Groupe des 33 (JOB/AG/214), la présidente a de nouveau proposé dans son rapport au Comité des négociations commerciales (CNC) de l'OMC du 23 novembre 2021 un nouveau report de la décision sur le stockage public, cette fois jusqu'à la 13e Conférence ministérielle. Récemment, le Brésil et quelques autres pays ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas une prolongation permanente, tandis que le Canada, les États-Unis, l'UE et d'autres pays ont émis des doutes quant au respect par les pays en développement des exigences actuelles en matière de notification, ce qui milite contre l'adoption d'une solution permanente pour les stocks publics.

Deuxièmement, le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) proposé, qui permettrait d'imposer des droits supplémentaires pour contrer une hausse des importations agricoles, a également été relégué à un programme de travail post-CM12, sans préciser de calendrier.

D'autre part, il y a eu une poussée systémique pour promouvoir des questions qui sont souvent contraires aux intérêts des pays en développement. Les subventions, en particulier celles accordées par les pays développés par le biais des droits extraordinaires et de la boîte verte, ont toujours été une préoccupation pour les pays en développement. Mais les formules suggérées dans les propositions sur les disciplines de soutien interne présentées par le groupe de Cairns (pays exportateurs de produits agricoles) depuis 2020 impliquent des réductions plus importantes pour les pays en développement dans la boîte orange. Même les mesures de TSD, telles que la boîte de développement et les subventions *de minimis*, sont remises en question. Dans le même temps, d'autres questions telles que l'accès aux marchés, la limitation des restrictions à l'exportation et les mesures de transparence supplémentaires qui profitent commercialement aux exportateurs de produits agricoles des pays développés sont également systématiquement poussées.

Une proposition visant à ne pas restreindre les exportations vers le Programme alimentaire mondial pourrait être le fruit à portée de main de la CM12. Si, à première vue, cela semble être une bonne mesure, il y a de sérieuses inquiétudes quant au fait que cela pourrait devenir le précurseur d'éventuelles disciplines sur les restrictions à l'exportation de tous les produits agricoles (et non agricoles), même si les restrictions sont imposées pour des raisons de sécurité alimentaire nationale et de fabrication de produits industriels critiques.

---

<sup>8</sup> Les estimations des subventions réalisées par U. Rashid Sumaila et al. (<https://doi.org/10.1016/j.marpol.2019.103695>) montrent que les subventions totales fournies par les pays ayant un indice de développement humain (IDH) élevé (y compris la Chine) s'élèvent à 87 %, tandis que les pays ayant un IDH faible contribuent au reste. Sur les 82 pays maritimes inclus dans l'étude, quelque 58 pays en développement, à l'exclusion de la Chine, contribuent à 44% des subventions mondiales, tandis que 23 pays développés contribuent à 35% et la Chine aux 21% restants.

## *La nouvelle crise alimentaire*

La guerre entre la Russie et l'Ukraine a récemment déclenché une escalade des prix des denrées alimentaires, principalement du blé, des huiles comestibles, du maïs et de l'orge, à laquelle s'ajoute la flambée des prix de l'énergie et des engrais, avec des répercussions sur d'autres produits alimentaires. Cela provoque une crise alimentaire dans de nombreuses régions du monde. Les blocages de la chaîne d'approvisionnement en Ukraine, les sanctions contre la Russie et les catastrophes naturelles affectant l'approvisionnement des marchés d'exportation dans d'autres pays exacerbent le problème. Plusieurs PMA et pays en développement importateurs nets de produits alimentaires sont particulièrement vulnérables, ainsi que d'autres pays en développement, étant donné la situation alimentaire déjà précaire pendant la pandémie.

La directrice générale de l'OMC a annoncé à l'adresse<sup>9</sup> son intention de s'attaquer aux problèmes de sécurité alimentaire et de chaîne d'approvisionnement, mais a déclaré que *“la concentration de l'offre et de la production sur le territoire national, bien que compréhensible, pourrait également créer de nouvelles vulnérabilités et ne pas constituer la meilleure stratégie de gestion des risques”*, tout en appelant les pays à exporter davantage de denrées alimentaires et d'engrais et à libérer des stocks de nourriture sur le marché international. La présidente des négociations agricoles de l'OMC, l'ambassadrice Gloria Peralta, doit tenir une conférence de “haut niveau” sur la sécurité alimentaire le 26 avril.

L'intervention de la DG est plus qu'inappropriée et choquante. Elle continue de nier la réalité selon laquelle, malgré la libéralisation des échanges par l'OMC au cours des 27 dernières années, le marché alimentaire mondial reste extrêmement concentré, tant en ce qui concerne les pays fournissant les principaux produits que le nombre d'entreprises opérant et contrôlant le marché d'exportation. Les règles inéquitables de l'accord de l'OMC sur l'agriculture ont fait en sorte que les produits agricoles subventionnés des pays développés pénètrent sur les marchés des pays en développement et des PMA, menaçant la production à petite échelle dans ces pays et transformant de nombreux pays en importateurs nets de produits alimentaires. Plutôt que de dépendre d'un marché mondial concentré, volatile et précaire, il est impératif que les pays développent une certaine forme d'autosuffisance en matière de produits alimentaires essentiels, notamment pour faire face aux crises futures. Mais l'OMC leur a une fois de plus lié les mains en limitant l'espace politique pour soutenir les agriculteurs, stimuler la production et renforcer les programmes de stockage public pour soutenir à la fois la production et la consommation.

Plusieurs solutions à court terme peuvent être explorées, comme le maintien de chaînes d'approvisionnement ouvertes et diversifiées, ainsi que le maintien des canaux de paiement pour les exportations vers les pays vulnérables, et la fourniture à ces derniers de financements et d'autres aides. Toutefois, il n'est pas possible de trouver une solution à long terme sans modifier les règles de l'OMC afin d'autoriser et de renforcer les outils politiques permettant aux pays en développement et aux PMA d'étendre et de diversifier leur production.

Il n'est pas surprenant que la proposition du PAM reçoive un nouvel élan de la part des pays développés, profitant du contexte de la crise alimentaire. Si cela peut être utile dans le contexte actuel, notamment pour les exportations vers les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et les pays les moins avancés, tout engagement à long terme sur les restrictions à l'exportation, autorisées par l'article 12 de l'Accord sur l'agriculture, doit être considéré avec prudence.

Compte tenu des défis auxquels sont déjà confrontés les pays en développement (en particulier les importateurs nets de produits alimentaires et les PMA), il devrait être scandaleux d'exiger d'eux de nouvelles concessions, telles que l'abandon de la solution permanente sur les stocks publics ou les mécanismes de sauvegarde spéciale, en échange d'un résultat sur la propriété intellectuelle relatif à la COVID-19 qui n'offre aucune exemption significative ou réalisable. En outre, pour qu'un ensemble de mesures d'intervention en cas de pandémie soit couronné de succès, il doit aborder sérieusement les problèmes de sécurité et de vulnérabilité

<sup>9</sup> [https://www.wto.org/english/news\\_e/news22\\_e/dgno\\_28mar22\\_e.htm](https://www.wto.org/english/news_e/news22_e/dgno_28mar22_e.htm)

alimentaires dans les pays en développement et proposer des solutions à long terme susceptibles d'éviter une situation de crises alimentaires récurrentes. Les pays en développement doivent également mettre en place un processus indépendant à plus long terme pour explorer les solutions de sécurité alimentaire.

### **Les réformes de l'OMC et ce qu'elles peuvent cacher**

Il existe de grandes différences entre ce que les pays en développement entendent par "réforme de l'OMC" et les idées avancées par certains pays développés sous le couvert de la réforme, qui sont devenues un sujet de discordance pour les membres de l'OMC. À l'approche de décembre 2021, date à laquelle la CM12 devait avoir lieu avant son report, la Directrice générale de l'OMC avait facilité la pression pour que la réforme de l'OMC figure en bonne place parmi les questions à traiter lors de la conférence ministérielle. De même, la Directrice générale inscrit la réforme de l'OMC à l'ordre du jour prioritaire de la conférence ministérielle prévue en juin 2022.<sup>10</sup>

Les pays en développement réclament depuis longtemps une réforme du système commercial multilatéral qui favorise les pays en développement et les grands groupes vulnérables tels que les petits agriculteurs, les producteurs, les travailleurs, les groupes de patients et les populations autochtones. En décembre 2020, une soumission collective du groupe des États africains, de l'Inde et de Cuba<sup>11</sup> a souligné qu'au cœur de ce programme de réforme se trouve l'appel à revoir et à rééquilibrer les règles existantes de l'OMC, afin de résoudre les problèmes de mise en œuvre auxquels les pays en développement et les PMA ont été confrontés et de renforcer et d'améliorer l'opérationnalisation du traitement spécial et différencié.

Au lieu de cela, le récit et les propositions de réforme de l'OMC promus par les pays développés, menés par les États-Unis et l'UE, continuent de pousser à l'adoption de règles sur de nouvelles questions (telles que les règles sur les subventions industrielles) qui n'ont pas de mandat multilatéral et de nouvelles approches du TSD qui, en fin de compte, limiteront la disponibilité de ces flexibilités pour les pays en développement et les PMA. Ils se sont également intéressés à la modification des procédures de prise de décision de l'OMC, notamment l'acceptation d'initiatives plurilatérales fixant le programme de négociation de l'OMC et l'adoption de nouvelles règles susceptibles de saper la nature multilatérale de l'organisation et sa capacité à fournir quelque chose d'utile aux pays en développement et aux PMA. En outre, ils souhaitent étendre les mécanismes de surveillance afin d'exercer une pression encore plus forte sur les pays en développement dans la mise en œuvre des politiques commerciales de l'OMC et d'ouvrir davantage d'espace pour les grandes entreprises au sein de l'OMC sous le couvert de l'inclusion de "parties prenantes multiples".

Dans le contexte de la négociation du document final de la CM12 (c'est-à-dire la déclaration ministérielle), un certain nombre de pays principalement développés ont fait pression pour la création d'un nouveau groupe de travail sur ce qu'ils appellent "les améliorations du fonctionnement de l'OMC". L'UE et le Brésil ont présenté de manière informelle une proposition de création d'un groupe de travail qui envisagerait des "améliorations institutionnelles du fonctionnement de l'OMC" et se pencherait sur la fonction de surveillance et de délibération, la fonction de négociation et la fonction de règlement des différends de l'OMC.

La création d'un tel organe, alors qu'il existe encore de nombreux désaccords sur la signification de la "réforme de l'OMC" et sur l'orientation prévue de ces travaux, permettra aux États-Unis, à l'UE et à d'autres pays développés d'utiliser cette plate-forme pour faire pression en faveur de la mise en œuvre des idées qu'ils ont en tête pour la "réforme de l'OMC". De telles approches pourraient considérablement miner et limiter la capacité des pays en développement et des PMA à influencer l'établissement de l'agenda et à poursuivre les questions qui les intéressent dans les négociations. Ils pourraient également légitimer une plus grande influence du secteur privé dans la définition de l'agenda et les négociations au sein de l'OMC, créant ainsi une institution plus déséquilibrée qui répond principalement aux intérêts commerciaux des grandes entreprises.

<sup>10</sup> D. Ravi Kanth, "WTO: DG calls for 'convergence-building' on controversial issues for MC12", *SUNS #9546*, 31 mars 2022.

<sup>11</sup> Voir le document de l'OMC WT/GC/W/778/Rev.3.

Les pays en développement ont insisté pour que toute discussion sur la réforme de l'OMC soit placée sous l'égide du Conseil général et ouverte à tous les membres. Ils ont également insisté pour que toute réforme nécessaire pour améliorer les fonctions de l'OMC soit conforme aux principes et les objectifs du système commercial multilatéral tels que définis dans l'accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce et ses accords commerciaux multilatéraux. Ils ont également souligné que le processus, ainsi que les résultats de l'examen, doivent être transparents, inclusifs et tenir dûment compte des besoins en matière de développement et de la marge de manœuvre des pays en développement et des pays les moins avancés, et que l'examen et ses résultats ne modifieront pas, ni n'affecteront en aucune façon, les droits et obligations des membres au titre des accords de l'OMC et des mandats convenus.<sup>12</sup>

En outre, il a été rapporté<sup>13</sup> que le projet de document final a mis en évidence les différences entre les pays développés et les pays en développement sur le rôle de négociation de l'OMC, en particulier sur la question des négociations plurilatérales. Les pays développés ont proposé une formulation qui porterait atteinte à la nature multilatérale de l'organisation et à l'exigence de consensus : "[...] De nombreux membres réaffirment leur engagement envers la nature multilatérale de l'OMC. De nombreux Membres réaffirment leur engagement en faveur de négociations multilatérales exclusives. De nombreux autres Membres estiment que de nouvelles approches sont nécessaires pour obtenir des résultats significatifs dans les négociations de l'OMC]."<sup>14</sup> Une proposition des pays en développement mettait l'accent sur le renforcement de la capacité de l'OMC "[à jouer son rôle d'instance de négociation entre tous ses Membres en ce qui concerne leurs relations commerciales multilatérales, comme décidé collectivement par la Conférence ministérielle, conformément aux articles II.1 et III.2 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce et aux autres articles pertinents de l'Accord sur l'OMC, et en vue de renforcer sa capacité à mettre en place un système commercial multilatéral intégré et plus viable]".<sup>15</sup>

### **Les initiatives de déclaration conjointe se poursuivent et se multiplient**

Les "initiatives de déclaration conjointe" plurilatérales sur le commerce électronique, la facilitation des investissements, la réglementation intérieure des services, les disciplines pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), et sur le commerce et le genre, annoncées lors de la 11e Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires en 2017, sont toujours en cours de discussion entre différents sous-ensembles de membres de l'OMC. De multiples autres initiatives liées à l'environnement ont été ajoutées à la liste, comme les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD).<sup>16</sup> Ces initiatives ne font pas partie des travaux de l'OMC, car elles ne sont pas formellement couvertes par les mandats de négociation multilatérale convenus au sein de l'OMC. Cependant, la plupart des réunions liées à ces initiatives plurilatérales ont lieu à l'OMC.

Ces initiatives ont soulevé de multiples préoccupations systémiques, en particulier en ce qui concerne leur potentiel à saper les règles de l'OMC sur les mandats de négociation au sein de l'OMC, ainsi que les règles sur l'adoption des résultats des négociations dans le droit de l'OMC. En février 2021, une soumission de l'Inde, de l'Afrique du Sud et de la Namibie a remis en question la légalité des initiatives de déclaration conjointe et des tentatives d'introduction de leurs résultats dans l'OMC.<sup>17</sup> Dans leur communication, ils ont rejeté la proposition selon laquelle, si les résultats négociés sont offerts sur la base de la nation la plus favorisée (NPF), aucun consensus multilatéral n'est nécessaire pour faire entrer le cadre qui en résulte dans l'OMC. Ils ont souligné qu'une telle proposition serait contraire aux principes et objectifs fondamentaux du système

<sup>12</sup> Voir la note 10 ci-dessus.

<sup>13</sup> WTO Room Non-Paper (RD/GC/17/Rev.2) rapporté dans D. Ravi Kanth, "WTO: DG calls for 'convergence-building' on controversial issues for MC12", *SUNS #9546*, 31 mars 2022.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Vicente Yu, "Environment- and Climate-Related JSIs: Caveat Emptor", Third World Network, disponible sur : [https://www.twn.my/title2/briefing\\_papers/MC12/briefings/Short%20note%20-%20environment%20JSIs%20generally.pdf](https://www.twn.my/title2/briefing_papers/MC12/briefings/Short%20note%20-%20environment%20JSIs%20generally.pdf)

<sup>17</sup> Voir le document de l'OMC WT/GC/W/819.

multilatéral, tels que consacrés par les articles II.1 et III.2 de l'accord de Marrakech.<sup>18</sup> Ils ont également souligné que toute tentative d'introduire ces nouvelles règles dans l'OMC sans le consensus de l'ensemble des membres de l'OMC serait préjudiciable au fonctionnement du système commercial multilatéral fondé sur des règles, éroderait son intégrité en renversant les règles établies et les principes fondateurs, contournerait la surveillance collective des membres et aurait pour conséquence que les mandats multilatéraux existants, obtenus par consensus, seraient ignorés au profit de questions sans mandat multilatéral.<sup>19</sup>

Un document de référence sur la réglementation intérieure des services est issu de l'initiative conjointe sur la réglementation intérieure des services et a été rendu public en octobre 2021.<sup>20</sup> Ce texte imposera de nouvelles "disciplines" sur la manière dont les gouvernements adoptants peuvent développer et administrer leurs règles et procédures d'autorisation, leurs exigences et procédures de qualification et leurs normes techniques, ainsi que d'autres mesures liées à l'autorisation en relation avec le secteur des services.<sup>21</sup> La professeure Jane Kelsey a analysé les implications systémiques de la rédaction de ce texte par un groupe auto-sélectionné de membres de l'OMC, à la lumière du manque de légitimité juridique du processus de rédaction et des moyens d'adoption proposés.<sup>22</sup> Kelsey souligne que le texte des services ne peut revendiquer un mandat de quelque part ailleurs. Il annule un mandat multilatéral existant en vertu de l'article VI.4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC. Au paragraphe 1 de la section I, il est indiqué que les négociations et le texte qui en résulte sont conformes à l'article VI.4 de l'AGCS. Kelsey conteste cela. Ce texte n'a pas été élaboré par le Conseil du commerce des services de l'OMC ou l'organe établi par le Conseil à cette fin, à savoir le Groupe de travail de la réglementation intérieure. Kelsey souligne que le processus a été conçu pour contourner ce mandat multilatéral et l'organe autorisé à le superviser.

### **Conclusion : comment éviter que les pays en développement ne soient perdants**

De multiples questions ayant des implications systémiques pour le système commercial multilatéral et pour les pays en développement et les PMA dans leur ensemble sont actuellement examinées à l'OMC. Le multilatéralisme est menacé quotidiennement par la politique de la guerre et par la détérioration des fondements des règles commerciales multilatérales, qui sont censées s'articuler autour de l'accord, du consensus et de la reconnaissance du traitement spécial et différencié qui est un droit pour les pays en développement et les PMA. La solidarité entre les pays en développement est de la plus haute importance en ces temps difficiles où le multilatéralisme est confronté à des chocs et des revers aussi graves.

La dérogation ADPIC a été l'une des questions les plus importantes pour les pays en développement et les PMA au cours des deux dernières années, en raison de son importance pour l'accès et l'équité dans la réponse à la pandémie de COVID-19. Le principal critère d'évaluation de tout résultat à cet égard devrait rester la mesure dans laquelle il permet un accès équitable aux vaccins, aux thérapies et aux diagnostics, en garantissant la liberté d'action des fabricants des pays en développement et la sécurité juridique à cet égard. Cette question doit rester une question autonome dans le contexte de la réponse de l'OMC à la pandémie et ne doit pas être liée à des concessions dans d'autres domaines de négociation.

<sup>18</sup> L'article II.1 stipule que "l'OMC fournira le cadre institutionnel commun pour la conduite des relations commerciales entre ses Membres...", et l'article III.2 stipule que "l'OMC sera le forum de négociations entre ses Membres concernant leurs relations commerciales multilatérales".

<sup>19</sup> Soumission de l'Inde, de l'Afrique du Sud et de la Namibie (WT/GC/W/819/Rev.1), "The Legal Status of Joint Statement Initiatives and their Negotiated Outcomes", mars 2021.

<sup>20</sup> Voir INF/SDR/1 du 27 septembre 2021.

<sup>21</sup> Kinda Mohamadieh (2021), "Reference Paper on Services Domestic Regulations: Overview of main content and regulatory implications", disponible sur : [https://www.twn.my/title2/briefing\\_papers/MC12/briefings/Reference%20paper%20on%20SDR%20TWNMC12BP%20Nov%202021%20Mohamadieh.pdf](https://www.twn.my/title2/briefing_papers/MC12/briefings/Reference%20paper%20on%20SDR%20TWNMC12BP%20Nov%202021%20Mohamadieh.pdf).

<sup>22</sup> Jane Kelsey (2021), "Briefing note on Services Domestic Regulation JSI text of 27 September 2021 (INF/SDR/1)", disponible à l'adresse suivante [https://www.twn.my/title2/briefing\\_papers/twn/Domestic%20regulation%20TWNBP%20Oct%202021%20Kelsey.pdf](https://www.twn.my/title2/briefing_papers/twn/Domestic%20regulation%20TWNBP%20Oct%202021%20Kelsey.pdf)

Dans le même temps, d'autres questions clés, telles que la pêche et les subventions agricoles, qui font partie intégrante des objectifs de développement des pays en développement et des PMA, ne doivent pas nuire à la production et aux petits producteurs, mais les renforcer, afin d'accroître la résilience à long terme et de garantir la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. Au-delà, une position collective des pays en développement et des PMA est cruciale pour garantir que les initiatives plurilatérales ne finissent pas par saper la viabilité du système commercial multilatéral fondé sur des règles, et que les réformes de l'OMC contribuent à renforcer la capacité de l'OMC à jouer son rôle de forum multilatéral de négociations entre tous ses membres et à faciliter la participation effective des pays en développement et des PMA, plutôt que l'inverse.

---

**Kinda Mohamadieh et Ranja Sengupta** *sont chercheurs au Third World Network.*